Procès-verbal de la séance du mardi 07 février 2023 du conseil municipal de la commune de Brassac

L'an deux mille vingt-trois le sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

<u>Présents</u>: Mesdames Christine CALVET, Vanessa MALLERET, Catherine MENGOZZI et Élodie ROUANET, Messieurs Lucien BIAU, Jean-Paul CORBIÈRE, Hugo DIEZ, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ, Michel GATIMEL et Bernard SOULET.

Madame Delphine BARTHÉS a donné procuration à Madame Vanessa MALLERET. Madame Christine BORDIER a donné procuration à Monsieur Jean-Claude GUIRAUD.

<u>Absents</u> : Madame Colette BARSALOU <u>Secrétaire de séance</u> : Madame Vanessa MALLERET

<u>Date de la publication</u> : le 17 février 2023

Ordre du Jour:

- Sécurité routière : demandes de subventions
- Convention entre la commune et un propriétaire privé pour une mise à disposition d'un terrain privé permettant l'implantation d'un point de collecte des ordures ménagères avenue du Sidobre
- Questions Diverses

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Programme éclairage stade de football La Lande : demande de subventions ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 janvier 2023. Madame Colette BARSALOU était absente lors de cette séance.

08/2023 : n°4444 : Programme sécurisation routière : demande de subvention Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 février 2023

Le Conseil Municipal souhaite programmer une opération de sécurisation routière visant à limiter la vitesse en agglomération et à sécuriser les piétons. Ces futurs aménagements ont fait l'objet d'une concertation auprès de la Direction des Routes du Département. Celui-ci a répondu favorablement à ce projet avec des préconisations pour sa réalisation.

A cet effet, une subvention d'État peut être sollicitée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de sécurisation routière en agglomération ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Tarn ;
- arrête le plan de financement suivant :

Montant total H.T 100% : 81 535.64 € Subvention État DETR 50% : 40 767.82 € Autofinancement 50% : 40 767.82 €

- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à ce programme et signer les documents s'y rapportant ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ce projet.

09/2023 : n°4445 : Convention occupation domaine privé pour implantation point de collecte ordures ménagères

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 février 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'améliorer le point de collecte des ordures ménagères situé avenue du Sidobre, à proximité de la parcelle cadastrée AE 165 appartenant à Monsieur et Madame AZAÏS Jean-Marie. Pour ce faire, Monsieur et Madame AZAÏS Jean-Marie ont donné un avis favorable pour l'occupation d'une partie de leur parcelle afin d'implanter un point de collecte des ordures ménagères adapté. La superficie occupée par la commune serait de 10m^2 , cette occupation serait régie par une convention de mise à disposition.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide le projet de convention de mise à disposition concernant l'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée AE 165 appartenant à Monsieur et Madame AZAÏS Jean-Marie dont un exemplaire sera joint au présent extrait du registre des délibérations et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

10/2023 : n°4446 : Programme éclairage stade de football La Lande : demande de subventions Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 février 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des aménagements sur l'éclairage du stade communal sis la Lande à Brassac seraient utiles afin de réduire les consommations en énergie et de ce fait diminuer le coût d'électricité pour la collectivité. Un état des lieux de cette infrastructure sportive démontre qu'il serait nécessaire de s'orienter vers de l'éclairage LED afin d'optimiser le gain énergétique, répondre aux exigences de classement des terrains de la Fédération de Football et que le club puisse maintenir ses rencontres en nocturne pour les matchs et les entraînements.

A cet effet, une subvention peut être sollicitée auprès de l'État en mobilisant le Fonds Vert ainsi qu'auprès de la Fédération Française de Football en mobilisant le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'amélioration d'éclairage du stade de football de La Lande à Brassac ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Tarn et auprès de la Fédération Française de Football ;
- arrête le plan de financement suivant :

Montant total H.T 100% : 45 850.80 € Subvention État Fonds Vert 60% : 27 510.00 € Subvention Fédération Française de Football 20% 9 170.00 € Autofinancement 20% : 9 170.80 €

- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à ce programme et signer les documents s'y rapportant;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ce projet.

Questions diverses

Un courrier de la part de plusieurs exposants de la foire mensuelle du lundi a été adressé à Monsieur le Maire. Ils demandent que la foire du lundi 1^{er} mai 2023 ait lieu. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Au cours de la séance du 07 février 2023, le conseil municipal a adopté trois délibérations numérotées de 08 à 10.

Le Maire, Jean-Claude GUIRAUD

La secrétaire de séance, Vanessa MALLERET